



SADDLETRAVEL.FR

Conditions de réservation: Cheval Alsace

En tant que facilitateur de réservations, saddletravel.fr ne crée ni n'organise les packages de voyage proposés. Au lieu de cela, nous mettons en relation les clients avec des opérateurs tiers qui organisent de manière indépendante tous les aspects des tarifs de voyage, y compris l'hébergement, les activités d'équitation et le transport. Notre rôle se limite à faciliter la réservation uniquement.

Conditions de paiement et d'annulation

Les vacances sont confirmées avec un acompte non remboursable de 20 %. Le solde intégral doit être payé 56 jours avant la date de départ. Si vous annulez votre réservation moins de 56 jours avant la date de début de votre séjour, nous avons le droit de recevoir le paiement intégral, moins les remboursements suivants :

- 42 jours ou plus avant la date de réservation : 50 %
- 30 jours ou plus : 30 %
- Moins de 30 jours : aucun remboursement

Assurance

Tous les clients doivent souscrire une assurance voyage adaptée couvrant l'équitation et l'annulation du séjour. La preuve des détails de l'assurance pourra être exigée lors du processus de réservation.

Ce voyage équestre est organisé par :

Cheval Alsace, 145 route de la Serva - Champ du Feu 67130 Belmont.

Conditions générales de réservation Cheval Alsace

MODIFICATION DES DATES DU SÉJOUR : Pas de frais supplémentaires

En cas de retard ou d'abandon de votre part au cours du séjour, aucun remboursement ne sera effectué et le montant du séjour sera dû à Cheval Alsace.

Nous nous réservons le droit d'annuler un départ si le nombre minimum de participants n'est pas atteint, ou en cas de force majeure. Dans le cas présent, nous proposerons aux participants un report du séjour à une autre date. Si aucune date de report ne convient, le participant se verra intégralement remboursé des sommes versées, mais ne pourra en aucun cas prétendre à une indemnité.

Assurance : Le centre équestre est assuré en responsabilité civile auprès du cabinet PEZANT qui couvrent les dommages corporels, matériels et immatériels qui pourraient être causés aux participants. Néanmoins, Cheval Alsace ne peut être tenu responsable des accidents qui seraient dus à l'imprudence ou à une erreur personnelle du participant. Les cavaliers devront être titulaires de leur propre assurance en responsabilité civile. Au delà de 7

jours, le participant devra être titulaire de la licence de la Fédération Française d'Equitation qui pourra être délivrée sur place au début de l'activité.

Droit à l'image : Cheval Alsace se réserve le droit d'utiliser votre image pour la promotion de nos séjours, sauf avis contraire de votre part. Dans ce cas, merci de nous en informer dès l'inscription.